



COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON
Rue de Gérardville, 5
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

Agent traitant :

Meix-devant-Virton,
le 14/04/2017

Nathalie Bolis

OBJET : Organisation du mercredi récréatif du 19 avril 2017.

Madame, Monsieur,

Madame Nathalie MORETTE, coordinatrice ATL, est actuellement en arrêt maladie avec pour conséquence que le programme complet des mercredis récréatifs du dernier trimestre scolaire n'a pu être réalisé.

Par ce courrier nous souhaitons vous informer que le programme de ce mercredi 19 avril 2017 sera la zumba et l'acrogym dont l'animatrice sera Madame Martine ALLARD.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche d'inscription que vous pouvez rendre à l'institutrice de votre (vos) enfant(s) ou à l'administration communale mercredi matin.

Nous nous excusons pour ces problèmes d'organisation et le retard dans la communication du programme d'activités.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Collège,

La Directrice générale,

N. BOLIS.



Le Bourgmestre,

P. FRANCOIS.



Mercredi récréatif 19 avril 2017- Fiche d'inscription (obligatoire)

Chef de famille :

NOM :....., numéro national :.....
Prénom :.....,
Adresse :.....
.....
Tel :/..... GSM :/.....
e-mail :.....

Doit-on aller le chercher à l'école ? oui non

Etablissement : Meix Robelmont Sommethonne Gérouville Villers-La-Loue

Enfant(s) à inscrire :

↓ NOM :....., numéro national :.....
Prénom :....., date de naissance :/...../20.....

↓ NOM :....., numéro national :.....
Prénom :....., date de naissance :/...../20.....

↓ NOM :....., numéro national :.....
Prénom :....., date de naissance :/...../20.....

↓ NOM :....., numéro national :.....
Prénom :....., date de naissance :/...../20.....

Date et signature :

Accord parental quant à la réalisation et à la diffusion de photos

J'autorise

Je n'autorise pas

... L'Administration Communale à réaliser et à diffuser des photos de mes enfants au cours des mercredis récréatifs.

Les photos réalisées seront utilisées lors de certaines activités mais aussi publiées sur le site Internet de la Commune, Facebook et diffusées dans la revue communale.